



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**MRAe**

Mission régionale d'autorité environnementale  
OCCITANIE

Inspection générale de l'environnement  
et du développement durable

**Information sur l'absence d'observation dans le délai  
de la mission régionale d'autorité environnementale  
sur Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du  
PLU d'Uzès (Gard)**

N°saisine : 2022-011290

N°MRAe : 2023AO21

Montpellier, le 13 mars 2023

Par courriel reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 12 décembre 2022, la Commune d'Uzès a sollicité l'avis de la MRAe sur le projet Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Uzès (Gard) au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 12 mars 2023 (article R 104-25 du Code d'urbanisme).

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.